

Attention

Le 1er janvier 2016 des changements importants dans le fonctionnement des collectes, tous les détails dans cette brochure



Mémo du tri

(à conserver)



www.syndicat-mixte-ctdm.com



Ce que l'on met dans le bac jaune



Les cartonnets, briques alimentaires, flacons et bidons en plastique vides : d'huile, de ketchup, de mayonnaise, de vinaigrette, les bouteilles d'eau, de lait, de soda, les canettes, les aérosols en fer et en aluminium, les barquettes aluminium.



Interdit dans le bac jaune



Votre bac jaune a été refusé : retriiez le pour identifier les erreurs, vous pouvez aussi contacter le 06 84 12 49 13



Ce que l'on met dans le bac bleu

Catalogues
Annuaire

Courriers
Lettres

Livres
Cahiers

Journaux
Magazines

Publicités
Prospectus

Enveloppes
Papiers



Ordures ménagères

Ce sont des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations : débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus.

IMPORTANT

Les bacs sont à présenter en bord de voirie et de façon bien visible la veille au soir
Si possible, rentrez vos poubelles dès qu'elles sont vidées.
Les bacs doivent être nettoyés régulièrement

Les points d'apport volontaire

Le verre



Bouteilles, pots, bocaux et flacons
Sans les bouchons

Les vêtements



les vêtements, le linge de maison
et les chaussures

Attention à partir du 1er Janvier 2016

Le syndicat mixte du Villeneuvien mène un programme d'amélioration et d'optimisation des collectes. Dans ce cadre, les jours de collecte d'une ou de plusieurs de vos 3 poubelles sont modifiés. L'enjeu principal pour notre collectivité est d'optimiser les trajets des camions qui effectuent les collectes des poubelles en porte à porte en leur faisant parcourir le moins de kilomètres possible (20 000 kilomètres en moins par an sur l'ensemble des collectes) donc consommer moins de carburant en réduisant les rejets polluants et aussi maîtriser les coûts.

C'est pourquoi il a été décidé de passer **à une collecte tous les 15 jours** (sauf pour Villeneuve sur Yonne bourg pour des raisons techniques, voir plan) pour les ramassages des bacs bleus et jaunes **voir tableau ci-dessous**.

| Collecte sélective (Bacs jaunes et Bleus) | Semaine impaire | Semaine paire |
|---|-----------------|---------------|
| SAINT DENIS LES SENS & SOUCY | LUNDI | |
| ARMEAU & ETIGNY | MARDI | |
| VERON & PASSY | | LUNDI |
| LES BORDES & DIXMONT | | MARDI |
| VILLENEUVE-SUR-YONNE BOURG | MERCREDI | |
| VILLENEUVE-SUR-YONNE PERIPHERIE | JEUDI | |
| PIFFONDS & BUSSY LE REPOS | VENREDI | |
| HAMEAUX de VILLENEUVE-SUR-YONNE | | JEUDI |
| ROUSSON & CHAUMOT | | VENREDI |

Pour les ordures ménagères, certaines communes ont décidé de supprimer leur collecte estivale (Véron) ou de passer en collecte une fois par semaine (Villeneuve sur Yonne périphérie), le bourg reste en collecte deux fois par semaine pour des raisons techniques.

| Collecte des ordures ménagères | 1 fois par semaine |
|---|--------------------|
| ARMEAU - VILLENEUVE-SUR-YONNE - hameaux + périphérie | LUNDI |
| SAINT DENIS LES SENS - VERON - VILLENEUVE-SUR-YONNE bourg | MARDI |
| SOUCY période estivale du 01/06 au/ 31/08 | MARDI |
| PIFFONDS - BUSSY LE REPOS - ROUSSON - CHAUMOT | MERCREDI |
| LES BORDES - DIXMONT- ETIGNY | JEUDI |
| VILLENEUVE-SUR-YONNE BOURG - SAINT DENIS LES SENS - PASSY - SOUCY | VENREDI |

Pour Villeneuve sur Yonne:

La collecte d'ordures ménagères du bourg se fera deux fois par semaine le mardi et le vendredi.

Le trait rouge délimite le bourg sur le plan

Le reste de Villeneuve sur Yonne et les hameaux seront collectés une fois par semaine le lundi.



**Syndicat mixte
du Villeneuvien**

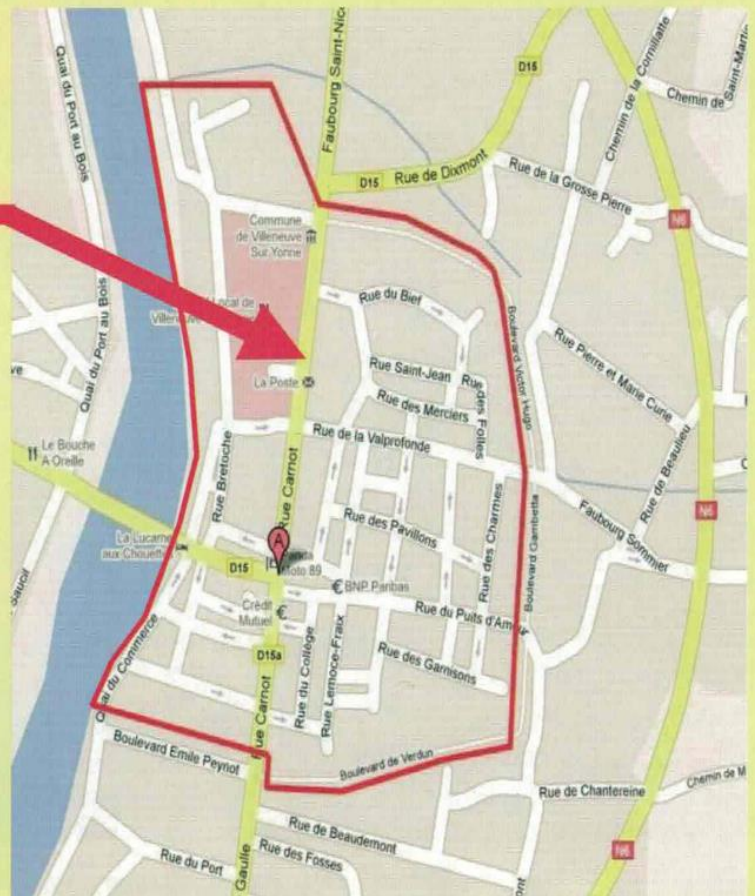
www.syndicat-mixte-ctdm.com

Votre contact: Jean-Pierre GOUYON

Tél: 06 84 12 49 13

Email: ambasdetri@gmail.com

Secrétariat du syndicat mixte : 03 86 87 25 69



Déchèterie de ROUSSON

La déchèterie permet à chacun d'éliminer les déchets qui ne peuvent ni aller dans notre poubelle classique, ni dans la collecte sélective. Ainsi les déchets volumineux, encombrants ou nécessitant des traitements spéciaux car polluants, peuvent y être déposés.

C'est un espace clos gardienné qui permet de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume.

Elle est spécialement aménagée pour accueillir les déchets et les répartir, selon leur nature dans des bennes ou des conteneurs dédiés.

Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées.

Les déchets dangereux peuvent ainsi être traités d'une manière spécifique.

Ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1/04 au 30 /09)

Tél: 03 86 83 28 57

Nous récupérons (apport de 1m³ maximum par semaine)



verre



papiers
cartons



bouteilles
plastique



métaux



peintures
produits chimiques
de ménages



batteries
piles



pneumatiques VL encombrants
propres, secs, déjantés
(sauf poids lourds)



gravats
ménagers



huiles de
vidanges
huiles végétales



textiles



tubes
fluorescents



gros
électroménagers



petits
électroménagers



écrans TV
ordinateurs

Nous
récupérons
aussi les
radiographies

Le commerçant qui vous vend un appareil électroménager est dans l'obligation de vous reprendre l'ancien

Nous ne récupérons pas



cadavres d'animaux
renseignez-vous
auprès d'un
vétérinaire



ordures ménagères
laissez les dans
vos bacs
roulants



médicaments
déposez
les dans
vos pharmacies



carrosserie de voiture
adressez vous à
un garagiste



amiante
s'adresser à une
société agréée ou
nous contacter



pneumatiques PL
(poids lourds)
tracteur, sales, coupés



bouteille
de gaz

La déchèterie de ROUSSON est réservée aux personnes dont la résidence principale ou secondaire se trouve sur une des communes du syndicat mixte du Villeneuvien.

- L'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.
- Les volumes des dépôts sont limités à 1m³ et 20 kg de DDS (Déchets diffus Spécifiques) par semaine.
- Les déchets doivent être séparés en fonction de leur nature et déposés suivant les directives du gardien.
- Les cartons doivent être pliés avant leur mise en benne.

A retenir:

- **Triez vos déchets** dès chargement de votre véhicule.
- **Respectez les consignes de tri** données par le gardien.
- **Stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner** l'accès aux bennes pour les autres usagers.
- **Respectez le sens de circulation**, manœuvrez et roulez doucement.
- **Pensez à balayer** si nécessaire afin de laisser le quai propre.
- **Le chinage et la récupération sont interdits** et passibles d'exclusion de la déchèterie.

Tous les visiteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur de la déchèterie.